

Thème Notre gestion	En vigueur le 19 avril 2013
-------------------------------	---------------------------------------

Adoption

No de la résolution HA-67/2013	Date 19 avril 2013	Secrétaire générale Marie-José Nadeau	<i>Original signé et conservé</i>
--	------------------------------	---	-----------------------------------

1. Introduction

La présente politique constitue l'engagement d'Hydro-Québec d'assurer une gestion rigoureuse faisant preuve de transparence et de respect à l'égard du Conseil d'administration et des diverses parties intéressées. Cette politique présente les engagements de l'entreprise quant à ses principes de gestion, la gestion de ses risques, le contrôle de ses activités, l'éthique, ses communications ainsi que la langue de travail et de communication.

2. Principes généraux**gestion**

Pour exercer une gestion stratégique, axée sur la croissance et la rentabilité, Hydro-Québec s'engage à :

- émettre un Plan stratégique qui établit les orientations et stratégies de l'entreprise et un Plan d'affaires annuel qui fixe les objectifs financiers à atteindre ;
- s'assurer que le développement de l'entreprise en termes d'avoir propre, de marchés, d'actifs et de ressources, ainsi que les objectifs des unités administratives soient conçus, réalisés et évalués en fonction du positionnement stratégique recherché ;
- favoriser l'évolution de ses pratiques de gestion en vue d'atteindre ses objectifs d'affaires.

gestion intégrée des risques d'affaires

Pour protéger sa pérennité et favoriser l'atteinte de ses objectifs, Hydro-Québec s'engage à :

- protéger son patrimoine et renforcer sa capacité de créer de la valeur ;
- gérer les risques reliés à chacune de ses activités et de ses opérations selon un seuil de tolérance acceptable pour l'entreprise, en tenant compte des attentes de l'actionnaire, de celles de ses créanciers et de ses clients ;
- gérer ses risques de manière intégrée et proactive, afin de s'en donner une vision complète et ainsi améliorer sa capacité à réagir rapidement et efficacement aux changements ;

- considérer la gestion intégrée de ses risques d'affaires comme une composante explicite et permanente de son Plan stratégique, de son Plan d'affaires, de son Plan de contrôle ainsi que de tout autre processus décisionnel.

contrôle

Pour s'assurer que son système de gestion (vision, structure, plan, répartition des pouvoirs décisionnels, processus, etc.) facilite l'atteinte de ses objectifs, notamment de ses résultats financiers, Hydro-Québec s'engage à :

- mettre en place et maintenir des contrôles dans toutes ses sphères d'activité et accorder une attention particulière aux domaines où les risques et les enjeux sont élevés ;
- améliorer de façon continue son système de contrôle interne en s'inspirant notamment des recommandations des divers organismes reconnus en la matière ;
- mettre en place et assurer un suivi du processus de traitement des plaintes concernant les irrégularités liées au contrôle interne et aux fraudes ;
- suivre les résultats des évaluations de contrôle réalisées et, le cas échéant, corriger sans tarder leurs faiblesses.

éthique

Pour respecter l'éthique, Hydro-Québec et ses employés s'engagent à :

- exercer leurs fonctions conformément aux lois, aux règlements, aux encadrements de l'entreprise et autres règles d'éthique spécifiques adaptées à des situations particulières ;
- refuser de transiger, de faire toute entente ou de poser tout geste contraire aux encadrements qui régissent leurs activités ou aux règles de saine administration et de bonne conduite ;
- traiter avec courtoisie, diligence, bonne foi et justice tout employé de l'entreprise de même que les clients de cette dernière, ses fournisseurs et toutes les personnes qui lui sont associées ;
- éviter tout conflit d'intérêts ainsi que toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts.

De plus, Hydro-Québec reconnaît que ses employés peuvent participer activement, à titre personnel, aux activités de leur communauté.

communications Pour maintenir une communication de qualité, Hydro-Québec s'engage à :

- fournir l'information appropriée, en temps opportun, en faisant preuve de respect, de cohérence et de transparence dans ses communications, tout en tenant compte des impératifs liés à son statut, sa mission et sa vocation commerciale ;
- assurer sa présence auprès des différents publics et partenaires pour faciliter, dans un esprit d'ouverture, l'accès à l'entreprise et ses représentants.

langue de travail et de communication Pour assurer la promotion de la langue française au sein de l'entreprise et en assurer le rayonnement auprès de sa clientèle, de ses fournisseurs et de ses partenaires, Hydro-Québec s'engage à :

- fournir à son personnel le soutien, les encadrements et l'expertise concernant le respect, l'application des normes et règles de la Commission de toponymie, de même que celles relatives à la *Charte de la langue française* ;
- utiliser au Québec le français dans ses communications avec sa clientèle, ses fournisseurs, ses partenaires et autres interlocuteurs ; elle utilise une autre langue au besoin, suivant les dispositions de la *Charte de la langue française* ;
- utiliser toutes les ressources nécessaires du domaine linguistique et terminologique afin que ses communications internes et externes offrent l'exemple d'une langue administrative claire et correcte ;
- utiliser exclusivement le français dans ses communications internes ; le français est la seule langue de travail de l'entreprise.

3. Reddition de comptes

imputabilité Chaque gestionnaire est responsable de faire appliquer les principes généraux contenus dans la présente politique et d'en rendre compte dans sa ligne hiérarchique.

exception Toute dérogation à l'application d'un ou de plusieurs principes contenus dans la présente politique devra être signalée dans toute recommandation présentée pour approbation : on devra l'indiquer à la rubrique 8) *Conformité de la solution recommandée*.

préoccupation	Relativement à une préoccupation spécifique, le Conseil d'administration ou le président-directeur général peuvent en tout temps demander une reddition de comptes sur l'application de certains principes généraux contenus dans la présente politique.
mesures	
- gestion	L'entreprise rend compte périodiquement au Conseil d'administration de l'évolution du Plan stratégique de l'entreprise ainsi que de l'évaluation de son portefeuille de risques et de son niveau de risques résiduels.
- contrôle	Le vérificateur interne dépose périodiquement des rapports qui contribuent à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle. Les vérificateurs externes déposent annuellement leurs observations et recommandations à l'égard du contrôle interne lié à l'information financière.
- éthique	La secrétaire générale dépose annuellement au Conseil d'administration un rapport sur l'application des règles d'éthique de l'entreprise.
- langue de travail et de communication	La secrétaire générale dépose annuellement au Conseil d'administration un rapport portant sur l'application des principes de la présente politique en matière de langue ; l'entreprise en fait également état dans son rapport annuel.